

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 460 807**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 79 18140**

(54) Bac protecteur destiné à être introduit dans le coffre de voitures de tourisme.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 60 R 5/00; B 65 D 1/34.

(22) Date de dépôt ..... 12 juillet 1979.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 5 du 30-1-1981.

(71) Déposant : LAHAYE Christian Jean-Pierre René, résidant en France.

(72) Invention de : Christian Jean-Pierre René Lahaye.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Madeuf, conseils en brevets,  
3, av. Bugeaud, 75116 Paris.

Le coffre d'une voiture de tourisme est très souvent souillé par les objets et produits transportés car la voiture est utilisée en fin de semaine pour aller à la pêche ou à la chasse et, pendant la semaine, pour transporter des produits ou objets professionnels, en particulier lorsque le propriétaire du véhicule est commerçant ou artisan. En outre, le grand nombre de chiens, chats et autres animaux domestiques fait qu'en fin de semaine ces animaux sont transportés dans les coffres qui se trouvent en conséquence très souvent souillés. Le nettoyage de ces coffres est extrêmement difficile et fréquemment on se trouve amené à changer les tapis ou revêtements intérieurs, mais on s'aperçoit aussi alors que la tôlerie du véhicule est atteinte et l'on se trouve dans l'obligation de faire effectuer des réparations très importantes.

La présente invention remédie à ces inconvénients en créant un bac de protection réalisé en une matière suffisante, souple, légère et résistante dont la forme épouse, au plus juste, la forme du coffre de la voiture de tourisme considéré et qui peut se placer et se retirer facilement sans aménagement spécial du coffre ni intervention particulière, ce bac pouvant être rapidement retiré pour être nettoyé et, comme il est imperméable et imputrescible, l'intérieur de coffre n'est jamais souillé.

Ce bac est particulièrement intéressant lorsque l'on doit transporter dans le coffre de la voiture des objets sales, humides, souillés par exemple du poisson, des équipements de plongée sous-marine, etc., ou des animaux tels que chiens et chats, vêtements de chasseurs, gibier ou même les produits du marché à partir d'une grande surface et, enfin, des objets ou produits transportés pour le travail pendant la semaine soit par un commerçant, soit par un artisan.

Conformément à l'invention, le bac est réalisé en une matière plastique naturelle ou synthétique, semi-souple le plus souvent, présentant en plan la forme la plus rapprochée de la surface de base du coffre de la voiture automobile considéré, le fond du bac étant délimité extérieurement par un bord sensiblement vertical formant le pourtour du bac avec suivant les possibilités offertes, c'est-à-dire dans certains

cas, à sa partie supérieure, un léger rebord arrondi facilitant la manoeuvre de pose et de dépose du bac dans le coffre et évitant de faire glisser des éléments solides ou liquides à introduire dans le bac entre la paroi extérieure du bac et la paroi intérieure du coffre.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, il est parfois prévu des surépaisseurs de matières ou des ondulations verticales raidissant le bord du bac dont le fond peut également présenter des parties en relief pour le raidir tout au moins dans sa zone centrale.

Suivant une autre particularité de l'invention, le fond du bac peut être réalisé en une matière très souple, bordé par un bourrelet gonflable, qui est solidaire du bord vertical du bac.

Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Une forme de réalisation de l'objet de l'invention est représentée, à titre d'exemple, au dessin annexé.

La fig. 1 est une coupe du bac suivant la ligne I-I de la fig. 2.

La fig. 2 est un plan du bac vue de dessus.

La fig. 3 est une coupe suivant la ligne III-III de la fig. 2.

La fig. 4 est une coupe suivant la ligne IV-IV de la fig. 2.

La fig. 5 est une coupe suivant la ligne V-V de la fig. 2.

... Comme on le voit tant à la fig. 1 qu'à la fig. 2, le bac est constitué par un fond 1 ayant, en plan, sensiblement la forme du coffre du véhicule considéré, ce fond 1 étant prolongé, sur son pourtour, par un arrondi 2 faisant la liaison du fond avec le bord sensiblement vertical 3 formant pourtour du bac. Ce bord vertical 3 se termine par une zone 4 arrondie vers l'extérieur facilitant la manoeuvre de pose et de dépose du bac ainsi que sa préhension et, en outre, évitant tout glissement de matières salissantes entre le bac et la paroi intérieure du coffre.

Bien entendu suivant les types de coffres, le bac sera réalisé de façon à épouser, au plus juste, la forme de

ce coffre. La fabrication est faite à partir d'outillages et de moules permettant la réalisation soit par thermoformage au contact, soit par rotomoulage, soit parfois même par emboutissage à chaud de plaques ou de feuilles de matière plastique naturelle ou synthétique considérées. En général, on utilisera le plus souvent du polyester, du polyéthylène, des produits du type ABS, etc., qui sont légers, inaltérables et lavables.

Dans certains cas le fond 1 est raidi par des ondulations ou des moulages tandis que les parois latérales peuvent également être raidies par différents moyens tels qu'ondulations et autres.

Il est également possible de prévoir un fond 1 présentant sensiblement la forme du fond du coffre du véhicule considéré bordé par un boudin gonflable lié également au bord 3 du bac comme cela a déjà été décrit ci-dessus. De ce fait, on peut employer un fond 1 extrêmement mince et souple qui est correctement tendu par le boudin lorsque celui-ci est gonflé, par exemple au moyen d'une pompe à bicyclette. Cette dernière forme de réalisation permet de replier le bac, lorsqu'il n'est pas en utilisation, dans le coffre du véhicule considéré.

Il va sans dire que lorsque les coffres de véhicules sont équipés de ces bacs qui doivent se placer et se retirer de chaque coffre sans effort et sans outil, on peut transporter toutes sortes de produits qui, normalement, ne peuvent pas l'être du fait soit de l'humidité, soit des salissures, par exemple du matériel de pêche, et en particulier du matériel pour la mer, pour la chasse, ou même du gibier ou des animaux vivants. De même, ce bac peut être fréquemment employé pour effectuer un déplacement dans une grande surface afin d'acheter des produits lourds et peu maniables ou même transporter des produits divers pour son jardin personnel.

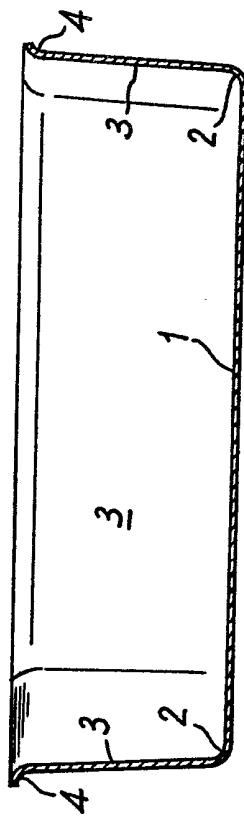
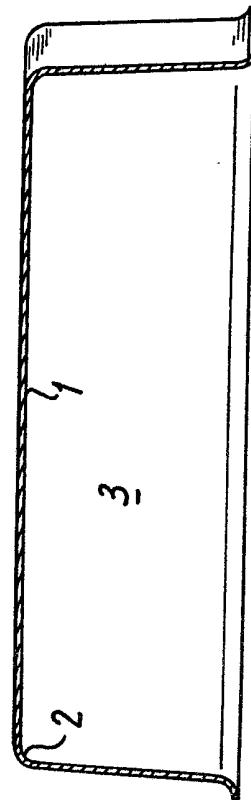
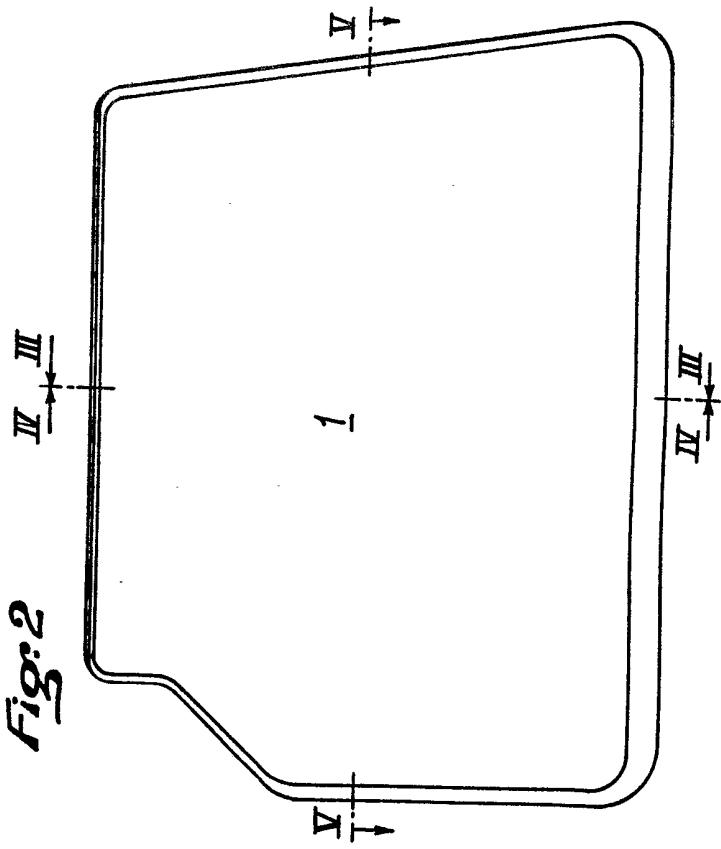
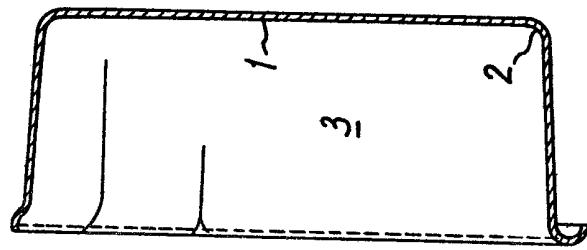
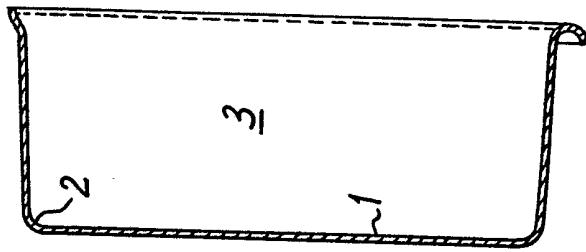
L'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation représenté et décrit en détail, car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre.

REVENDICATIONS

1 - Bac protecteur, caractérisé en ce qu'il est réalisé en une matière plastique naturelle ou synthétique, semi-souple le plus souvent, présentant en plan la forme la plus rapprochée de la surface de base du coffre de la voiture automobile considéré, le fond du bac étant délimité extérieurement par un bord sensiblement vertical formant le pourtour du bac avec, à sa partie supérieure, quand la configuration du coffre le permet un léger rebord arrondi facilitant la manœuvre de pose et de dépose du bac dans le coffre et évitant de faire glisser des éléments solides ou liquides à introduire dans le bac entre la paroi extérieure du bac et la paroi intérieure du coffre.

5 2 - Bac protecteur suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est parfois prévu des surépaisseurs de matières ou des ondulations verticales raidissant le bord du bac dont le fond peut également présenter des parties en relief pour le raidir tout au moins dans sa zone centrale.

10 3 - Bac protecteur suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le fond du bac peut être réalisé en une matière très souple bordé par un bourrelet gonflable, qui est solidaire du bord vertical du bac.

*Fig:1**Fig:5**Fig:2**Fig:3**Fig:4*

1/1